



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 26/11/2024
Reçu en préfecture le 26/11/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20241125-D_2024_9_4-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_9_4

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 19 Novembre 2024

Présents : 24

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Cession d'un véhicule
VOLKSWAGEN TRANSPORTER,
n° immatriculation DM-091-
QW, à la société SAMA,
concessionnaire PEUGEOT, pour
9 880.00€**

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur BYKENS Jean

Pouvoirs :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques
Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Madame Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des Finances, expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L2122-22 qui prévoit que le Président peut, par délégation du Conseil communautaire, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ;
Considérant la Délibération n°D_2020_5_4 du 15 juillet 2020 portant délégations du Conseil communautaire au Président et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 Euros ;
Considérant qu'au-delà du seuil de 4 600.00 Euros, il incombe au Conseil communautaire d'autoriser la vente des biens concernés.

Le fourgon Volkswagen, immatriculé DM-091-QW, acheté par l'EPCI en juin 2016, et utilisé par la Brigade Verte, a été vendu 9 880.00 € du fait de l'acquisition cette année d'un véhicule pour le remplacer.

La Société SAMA, concessionnaire de Peugeot, a fait une proposition de rachat à 9 880.00€.

N° inventaire	2016-2182-008
Valeur brute	32 500.00€
Amortissement cumulé au 01/01/2024	22 750.00€
Valeur Nette au 01/01/2024	9 750.00€
Prix de vente	9 880.00€
Plus value	130.00€

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241125-D_2024_9_4-DE

Le Conseil communautaire devra se prononcer sur la régularisation de la vente de ce véhicule, en l'état, au prix de cession de 9 880.00€, sur la sortie de ce bien de l'actif de la Communauté de communes.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la régularisation de la vente du fourgon Volkswagen, immatriculé DM-091-QW, à la Société SAMA,
concessionnaire de Peugeot,
AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le